**TD 1 : LA NOTION DE DROIT**

**EXERCICE 1**

A partir du court texte suivant répondez aux questions.

Une société se doit de se donner des règles pour éviter que la loi du plus fort et l’arbitraire gouvernent la vie sociale. Celles-ci doivent défendre et protéger les faibles. C’est le respect de certaines valeurs partagées par tous qui assure la pérennité de la cohésion sociale. Pour autant, chaque individu a certaines libertés.

**Questions :**

*1° Citer des libertés et droits fondamentaux.*

*2° Pouvez vous énoncer des évolutions du Droit dans la prise en compte de certaines situations de la société ou des personnes.*

**EXERCICE 2**

A partir du court texte suivant répondez à la question.

La règle de droit est une règle sociale dont le respect est assuré par l’autorité publique. Elle est générale, impersonnelle et obligatoire.

**Question :**

*1° Expliquer les termes de la dernière phrase.*

**EXERCICE 3**

L’article 1240 du code civil précise : « tout fait quelconque de l’homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ».

**Question :**

*1° Retrouver dans cet article du code civil le caractère général, impersonnel et obligatoire de cette règle de droit.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Article 1240 | Exemple |
| Règle générale |  |  |
| Règle impersonnelle |  |  |
| Obligatoire |  |  |

**EXERCICE 4**

A partir du court texte suivant répondez à la question.

Le droit et la morale ne poursuivent pas le même but : le droit établit un ordre social tandis que la morale vise à ce que nos actions individuelles soient soumises au devoir et visent le bien. Leurs règles n’ont pas les mêmes caractères : la règle morale n’est pas imposée de l’extérieur, elle tire sa force obligatoire de la conscience elle-même et sa violation n’est pas sanctionnée.

**Question :**

*1° Chercher à partir de votre vécu des règles qui sans être dans le droit sont néanmoins plus ou moins respectées*.